

ATE0902 Nos Réf. :

CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES

(Article 45 2° de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession)

rateribation de marches publics et de contrats de concession)							
							T.A
Identification de l'entreprise							
Dénomination sociale :							

SIREN:

Numéro d'adhérent :

Adresse ou siège social :

Je soussigné, Ludovic BENEZIT, Directeur Général de la CNETP, dont l'entreprise relève pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article 45 2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'arrêté du 25 mai 2016, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse à la date de délivrance de ce document :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles.

A Paris, le

LE DIRECTEUR GENERAL

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi.



